

Certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied

(Article L231-2 et Article L231-3 du code du sport)

Je soussigné Docteur, certifie avoir examiné ce jour
Mme, Mr, né(e) le
..... et n'avoir pas constaté à ce jour, des signes cliniques apparents
contre-indiquant la pratique de la course à pied, y compris en compétition. Certificat fait
pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres.

À

Le

Cachet du médecin

Signature